Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le





En l'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de

cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie,

Date de convocation: 14/09/2023

Nombre de conseillers

municipaux

Présents

En exercice: 29 20

Procurations: 08 Votants

28

## **OBJET:**

**COOPERATION** INTERCOMMUNALE

=\_=\_=

Avenant n°1 convention opérationnelle tripartite avec l'EPF d'Occitanie et la CCV Réalisation d'opérations d'aménagement « ZAE Tech-Oulrich »

Présents:

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme DUNYACH Monique Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe.

en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Mme LACOMBE Maria adjointe, à M. BELTRAN José, adjoint,

Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,

Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint,

M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à M. ANGULO José, adjoint,

Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,

M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s): M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Dans le cadre du 1er axe de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes du Vallespir, pour la période 2013-2020, il a été prévu de requalifier et d'étendre le pôle structurant «Tech Oulrich». L'objectif étant d'anticiper son développement et de disposer d'une offre foncière qualitative adaptée à la demande des entreprises. Une convention tripartite EPF d'Occitanie, Communauté de Communes du Vallespir et commune de Céret, numéro 252PO2016 en date du 20 avril 2016 a été conclue pour une durée de 8 ans permettant à l'EPF de se porter acquéreur des parcelles disponible sur la ZAE Tech Oulrich.

Depuis 2016, le partenariat a déjà permis d'acquérir plus de 7 ha de foncier. De manière anticipée, il est possible de prévoir que certains fonciers destinés à des équipements publics ou constituant des réserves foncières sur le long terme seront conservés par la communauté de communes. Ainsi, pour ne pas avoir à supporter un coût trop important de rachat de foncier à l'issue des périodes de portage, il est proposé de mettre en place dès maintenant un dispositif permettant le versement anticipé de participations pour le rachat des tènements en cours de portage. Pour ces motifs, l'article 5.5 « détermination du prix de cessions » de la convention désignée ci-dessus est modifié suivant le projet d'avenant annexé à la présente.

> LE CONSEIL MUNICIPAL Entendu le rapport et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle à passer entre l'EPF

Page n° 179– Délibération 140/2023 Délibération n°17 de la Séance du 20 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le



ID: 066-216600494-20230920-DCM140-DE

Occitanie, la Communauté de Communes du Vallespir et la commune de Céret tel qu'annexé à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle,
- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET Michel COSTE La secrétaire de séance, BOURDIN Géraldine